

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU
COMMUNE DE DEUK
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
CENTRE REGION
MBAM ET INOUBOU DIVISION
DEUK COUNCIL
GENERAL SECRETARIAT

**ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 01/AONO/C/DK/SG/SPM/CIPM/2025 DU 24/02/ 2025
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE
INTEGRE DE MPOUGA DANS LA COMMUNE DE DEUK, DEPARTEMENT DU MBAM
ET INOUBOU, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE**

AU LIEU DE

1. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de DEUK au plus tard le 24/03/2025 à 12h00 précises, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes.

- Enveloppe A : pièces administratives ;
- Enveloppe B : Offre financière ;
- Enveloppe C : offre technique ;

LIRE PLUTOT

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de DEUK au plus tard le 28/03/2025 à 12h00 précises, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes.

- Enveloppe A : pièces administratives ;
- Enveloppe B : Offre financière ;
- Enveloppe C : offre technique ;

AU LIEU DE

2. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu, le 24/03/ 2025 à 13h00mn précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), dans la salle de réunions de la Commune de Deuk.

LIRE PLUTOT

1. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu, le 28/03/ 2025 à 13h00mn précises par la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), dans la salle de réunions de la Commune de Deuk.

AU LIEU DE

1. Cautionnement provisoire (garantie de soumission)

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste

figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à Deux millions (2 000 000) Fcfa et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

LIRE PLUTOT

1. Cautionnement provisoire (garantie de soumission)

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à Un million (1 000 000) Fcfa et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

AU LIEU DE

2. Critères d'évaluation des offres

a. Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- Du non-respect de 70 % de critères essentiels (42 OUI / 60) ;
- De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières

années ;

- Du non-respect du format de fichier des offres ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ;
- De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.
- De l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
- De l'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

b. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- La présentation de l'Offre ;
- L'attestation sur l'honneur de visite des lieux signé par l'Entreprise ;
- Le rapport de visite du site avec photos ;
- La qualification et l'expérience du personnel ;
- Les moyens matériels et logistiques ;
- Les références du soumissionnaire ;
- L'attestation de solvabilité financière à hauteur de vingt millions (20 000 000) de Francs CFA montant devant être délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances ;
- La méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux.

LIRE PLUTOT

3. Critères d'évaluation des offres

c. Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- De l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- De la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- Des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant, le cas échéant ;
- De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant, le cas échéant.
- De l'absence de la caution soumission timbrée accompagné du récépissé de consignation délivré par la caisse de dépôt et consignation (CDEC) ;
- De l'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;
- De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

d. Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- La présentation de l'Offre ;
- L'attestation sur l'honneur de visite des lieux signé par l'Entreprise ;
- Le rapport de visite du site avec photos ;
- La qualification et l'expérience du personnel ;
- Les moyens matériels et logistiques ;
- Les références du soumissionnaire ;
- La méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux.

Fait à DEUK, le 24/03/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'DEUK
(Autorité Contractante)

AMPLIATIONS

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP - CENTRE (Pour publication au JDM) ;
- DD-MINMAP/MI (Pour information) ;
- Président CIPM/Dk ;
- Affichage/Archives.

